

"Où sont nos fils?" un cri qui n'a pas besoin d'un visa ..

Citoyens de nulle part

Une fois encore nous voilà embourbés dans les séquelles de la politique léguée par un état despotique, héritiers d'une pensée d'état et d'accords internationaux sur la question de l'émigration tunisienne et des ressortissants tunisiens à l'étranger que nous a laissé le régime de Ben Ali et son administration.

Quand il s'agit de repenser l'Etat et de redéfinir la constitution, aujourd'hui, les députés de l'Assemblée Nationale Constituante se doivent de reconsidérer dans sa totalité la position de la Tunisie envers ceux du pays qui décident d'une manière ou d'une autre de quitter le territoire tunisien et aller chercher fortune ou meilleures chances ailleurs.

La question de l'immigration tunisienne, en particulier en Europe, est caractérisée par les rapports de force que l'ancien régime avait institué, comme d'ailleurs il faisait avec le reste des questions citoyennes. Le contrôle de l'état sur les frontières afin d'arrêter inlassablement les tentatives de « fuite » des harragas était une des fonctions principales de la politique tunisienne de l'immigration dictée par les accords bilatéraux que la Tunisie avait signé avec des « partenaires » économiques à leur tête l'Italie, principal port d'arrivée des barques de clandestins.

Etait défini clandestin, cet homme ou femme qui cherchait une voie de passage entre les deux rives de la méditerranée, sans-papier déjà au départ, car débarrassé de tout document d'identité révélant son origine. « Brulant » son identité, le clandestin se mettait entre les vagues de son destin bravant la mer, qui souvent ne pardonnait point cette audace, pour finir dans les meilleurs des cas sur une terre autant hostile. « Sans-papiers » ne lui restait ainsi que ses empreintes digitales pour le fichier, lui rappelant déjà à l'accueil la tant aimée et rejetée Tunisie.

En Italie, l'accueil réservé aux jeunes tunisiens enfuis après la révolution a été celui concocté par l'ex ministre de l'intérieur Maroni qui n'a pas hésité à fermer les portes de centres d'identification et d'expulsion aux associations et aux journalistes allant contre tout principe démocratique. Au nom de la sécurité, slogan commun à Ben Ali et à ses partenaires, les droits fondamentaux de ces jeunes « clandestins » d'accès à un procès régulier et à une défense judiciaire a été nié et continue à l'être encore aujourd'hui. L'Italie a promulgué une loi pour définir la clandestinité comme un délit passible de prison et tous ceux qui ne peuvent démontrer d'avoir un document de séjour valide finissent par se retrouver dans ces centres de détention. Enfermés dans des cellules, les clandestins ne savent ce que pourra être leur lendemain, n'accédant en aucun moyen au monde extérieur et surtout méconnaissant leurs droits.

« Où sont nos fils ? »

Sur la rive Sud persistent les mères qui veulent savoir quel a été le destin de leurs fils, vifs ou morts. Elles portent en elles d'une part le désespoir de celles qui ont rêvé un lendemain meilleur et souvent aidé leurs fils à franchir le pas et celui de ne pas savoir où ils sont. Aujourd'hui, les associations tunisiennes et italiennes, pour la première fois se mettent côte à côte pour soutenir ces familles de disparus. Quelques centaines de jeunes embarqués le mois de mars 2011, qui ne donnent signe de vie, malgré des témoignages contradictoires sur l'arrivée de leurs barques sur les rives italiennes.

Deux crises surgissent d'une part et d'autre de la méditerranée pour se rejoindre afin de commencer à traiter ce cas des disparus mais aussi de revisiter les accords et les lois régissant l'immigration. Sur le versant tunisien, le [Forum tunisien pour les droits économiques et sociaux \(FTDES\)](#) organise à l'occasion de la célébration de la Journée internationale des migrants un rassemblement le 18 décembre à 11H00, place des droits de l'homme à Tunis, des familles des tunisiens disparus et appelle les institutions tunisiennes et européennes à changer leurs politiques quant à la question de l'immigration.

Sur le versant italien, un collectif d'associations tunisiennes et italiennes, le [Groupe leventicinqueundici](#), les [Tunisini di Parma](#) et l'[Associazione PONTES dei tunisini in Italia](#) sont en train de supporter un [appel à l'Etat italien](#) afin de permettre un échange des empreintes digitales des jeunes disparus entre la Tunisie et l'Italie afin de dévoiler la vérité sur leur sort. Le 17 décembre 2011, des manifestations seront organisées à Parma et Milan en Italie afin d'exprimer la solidarité avec les familles des disparus qui ne peuvent venir en Italie chercher leurs fils.

Le chemin vers une véritable révolution des approches à l'émigration et à l'immigration est encore long et tortueux, conditionné par les intérêts économiques et sécuritaires des uns et des autres. Mais est-ce que le changement de la classe politique tunisienne pourrait être déterminant pour bouleverser ces politiques et les redéfinir sur les ormes d'une révolution portée par des jeunes tunisiens, en quête de dignité et d'accès aux libertés ?

Ouejdane Mejri

Associazione PONTES dei tunisini in Italia

Milan, le 16 décembre 2011

